

CA C'EST PASSE

Samedi 30 juin 2001 : cette année, l'équipe des bénévoles de l'Amicale du Quartier St. Georges avait décidé d'organiser un après-midi ping-pong et pétanque avant le désormais traditionnel Repas de Quartier du soir. Le soleil était de la partie et les enfants se sont mêlés aux adultes pour s'affronter amicalement soit sur les tables de ping-pong cédées par le C.R.J.S, soit sur le terrain devant le Club House de Rugby pour la pétanque. Au moment de l'apéritif, le Président a remis les récompenses aux vainqueurs et nous remercions d'ailleurs tous les sponsors, ce qui nous a permis de remettre un lot à chaque participant. Puis, ce sont environ 120 personnes qui se sont retrouvées pour le Repas de Quartier à l'occasion de la Fête de la Musique qui se termina fort tard dans la nuit.

L'EURO

Dans quelques jours, vous allez connaître un grand chambardement dans votre vie de tous les jours. Dans quelques jours vous passerez à l'ère de l'EURO. Et pour certains d'entre vous, le cap sera plus difficile que le passage de l'an 2000.

Vous me direz que vous avez eu le temps de vous y préparer, depuis trois ans qu'on vous parle de cette nouvelle monnaie.

Et même bien plus, car si l'euro est officiellement né le 1er janvier 1999, les prémices de son émergence remonte au 1er juillet 1990 avec la mise en place de la libre circulation des capitaux au sein de la communauté économique européenne.

C'est ensuite le traité de Maastricht ratifié par les états membres entre 1991 et 1993 qui a définitivement scellé les bases de l'unité européenne et monétaire (UEM). La zone euro couvre aujourd'hui douze états, onze dans un premier temps (France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Italie, Pays-Bas, Irlande, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande) plus la Grèce depuis le 1er janvier 2001.

La Grande Bretagne et le Danemark n'ont pas rejoint la zone euro par volonté politique.

Quant à la Suède, elle ne peut le faire pour l'instant pour des raisons techniques. Il lui faut d'abord faire ses preuves au sein du système monétaire européen (SME).

Mais nul doute que ces trois pays, plus d'autres encore, adhéreront à l'euro dans quelques années. Car bien que certains peuples s'y opposent, quel poids cela a-t-il face à la mondialisation et au pouvoir de la finance internationale ?

Déjà, toutes les transactions internationales se négocient en dollars ou en euro. Même les pays asiatiques envisagent de créer une monnaie commune.

Bien sûr, certains voient là la perte de l'identité nationale et pensent que nous ne serons plus maître de nos décisions, de nos choix économiques. C'est la Banque Centrale Européenne à Francfort qui décidera qui et quand abaissera ou non les taux d'intérêts.

Les mentalités, les cultures et les nécessités sont bien différentes de l'Andalousie au Cercle Polaire ou de la Crète au Connemara. Dans ce contexte d'aucuns pensent que la liberté individuelle n'a pas de prix, d'autres au contraire objecteront que l'union fait la force.

A chacun ses idéaux, et tous sont louables.

Donc exit le Franc.

Notre histoire est d'ailleurs riche de ce va et vient.

Car depuis sa première apparition en 1360, le franc s'est déjà éclipsé pendant cinq siècles et demi, de 1423 à 1795, pour laisser la place à l'écu, le louis et la livre.

Ironie de l'histoire, au XVIII^{ème} siècle le franc germinal (ou franc Napoléon) était devenu l'unité monétaire d'une grande partie de l'Europe. Mais au XVI^{ème} siècle, un argentier italien préconisait de ramener le monde en une seule et unique monnaie. De 1865 à 1926, l'union monétaire latine relançait le débat d'une monnaie unique.

En fait, ce qui arrive aujourd'hui n'est que l'aboutissement d'un éternel recommencement.

Alors pour chacun d'entre nous, ce sera l'occasion de jouer les touristes dans son propre pays avec une monnaie étrangère.

Et j'entends déjà les réflexions à venir : " *Mais ça fait combien en franc ?*". A partir du 1er janvier, il ne faut plus se poser cette question, et se débarrasser de tous ses francs pour ne plus penser qu'à l'euro.

Pour les paiements par chèque, c'est réglé. Interdiction d'émettre des chèques en franc après le 31 décembre. Par contre, si vous recevez un chèque en franc avant le 31 décembre, pas de panique, car conformément à la législation sur les chèques, vous avez un an pour l'encaisser.

Pour les liquidités, là encore pas d'inquiétude, si vous n'avez pas utilisé tous vos francs d'ici le 17 février, vous aurez la possibilité de les échanger auprès de vos banques et de la Banque de France pendant une période assez longue (dix ans pour les billets).